

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2088

25 septembre 2007

SOMMAIRE

Almeris Finance S.A.	100211	EPI Q2 Option S.à r.l.	100192
Associés du Progrès S.à r.l.	100224	EPI Temple S.à.r.l.	100185
Capeste Holding Sàrl	100178	European Financial Control S.A.	100202
CCP II Dusseldorf S.à.r.l.	100200	Financière Tag S.A.	100220
CCP II Netherlands S.à r.l.	100201	Friday One S.à r.l.	100221
CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l.	100201	Hague Invest Sàrl	100185
CCP II Office 3 S.à r.l.	100202	Kellogg Lux III S.à r.l.	100218
CEP II Top Luxco	100221	Kellogg Lux II S.à r.l.	100218
Cirio Holding Luxembourg S.A.	100220	Kellogg Lux V S.à r.l.	100219
CNG Lux Investments	100193	Miam Conseils S.A.	100224
Conship S.A.	100219	Oxo International S.A.	100220
Corning Ventures S.à.r.l.	100202	Real Espana S.A.	100201
Cox & Co S.A.	100211	R.E. TBO S.A.	100192
Crèche Les Petits Loups, S.à.r.l.	100178	REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l. .	100191
Crystal Finanz S.à.r.l.	100184	Site Industriel S.A.	100224
Cyrano Investments S.A.	100178	Teekay Luxembourg S.à r.l.	100224
Dhamma Real Estate Investments S.A. .	100207	Transcom WorldWide S.A.	100192
EPI Light S.à r.l.	100184	Trizec S.à r.l.	100216
EPI Q2 Münster SP S.à r.l.	100185		

Capeste Holding Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.
R.C.S. Luxembourg B 83.600.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement à Luxembourg en date du 24 décembre 2006, de la démission de FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, gérant de la société CAPESTE HOLDING SARL et de la nomination aux fonctions de nouveau gérant, la société IMMO CONCEPT SARL, L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre, avec effet immédiat au 24 décembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2007099513/1268/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Crèche Les Petits Loups, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 103.230.

—
Extrait du procès-verbal du 15 mai 2007

La FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au R. C. Luxembourg sous le n° 6.841, en sa qualité d'associé unique, a pris les décisions suivantes:

Sont désignés comme gérants:

1. Mme Corinne Ludes, employée de banque de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, président,
2. Mme Christiane Deckenbrunnen-Kirpach, employée de banque de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, vice-président,
3. M. Fernand Gales, employé de banque de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, secrétaire,
4. Mme Carole Lardo, employée de banque de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, trésorier,
5. M. Patrick Gregorius, employé de banque de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG,
6. Mme Virginie Kluckers-Mouze, employée de banque de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG,
7. M. André Foresti, employé de banque de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG,
8. M. Thierry Schuman, employé de banque de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG.

Le mandat de ces membres expirera le 31 août 2009.

L'adresse professionnelle de Mme Christiane Deckenbrunnen-Kirpach, M. André Foresti, M. Fernand Gales, M. Patrick Gregorius, Mme Virginie Kluckers-Mouze, Mme Carole Lardo, Mme Corinne Ludes et de M. Thierry Schuman est: 50, avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour extrait conforme

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

M. Muller / V. Matagne

Corporate Communications / Corporate Communications

Référence de publication: 2007099480/4/32.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Cyrano Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 130.676.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-sept juin.

Par-devant la Soussignée Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES en abrégé INTERCORP S.A., enregistrée auprès du registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 10.548, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, représentée par ses directeurs Madame Gabriele Schneider et Monsieur Pierre Schmit, les deux ayant son domicile professionnel à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CYRANO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle pourra créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s) pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Il pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3 juin à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements forment le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et paiement

Les trois cent dix (310) actions ont toutes été souscrites comme suit:

	Actions
La société INTERCORP SA, préqualifiée, trois cent dix actions	310
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées à 25% du nominal en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, née le 31 octobre 1966 à Birkenfeld / Nahe (Allemagne);

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, né le 16 février 1964 à Luxembourg;

- Monsieur Lou Huby, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, né le 1^{er} juillet 1937 à Echternach (Luxembourg).

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES en abrégé INTERCORP S.A., R.C.S. Luxembourg B 10.548, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.

5. Le siège social de la société est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le notaire soussigné, qui comprend le français et l'allemand, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en français suivi d'une traduction allemande; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte français l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Folgt die deutsche Übersetzung des französischen Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, am siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem Unterzeichneten Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES in Kurzform INTERCORP S.A., eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 10.548, mit Sitz in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, hier vertreten durch ihre beiden Direktoren Frau Gabriel Schneider und Herr Pierre Schmit, beide mit beruflicher Adresse in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Der rechtmäßig vertretene Komparent ersucht den Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft, die hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

Titel I.- Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung CYRANO INVESTMENTS S.A. wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, welche unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien.

Zweck der Gesellschaft ist außerdem der Erwerb, die Verwaltung, die Verwertung und die Veräußerung von Beteiligungen in irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften. Sie kann auch Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist, oder die Mitglieder derselben Gruppe sind, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie kann Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland eröffnen.

Des weiteren kann die Gesellschaft alle sonstigen Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, und dieselben durch Verkauf, Tausch oder sonst wie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Lizenzen, sowie davon abgeleitete oder dieselben ergänzende Rechte erwerben, verwerten und veräußern.

Generell kann die Gesellschaft alle kaufmännische, gewerbliche und finanzielle Geschäfte beweglicher und unbeweglicher Natur tätigen, die obengenannte Zwecke fördern oder ergänzen.

Titel II.- Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Titel III.- Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen und welche für eine Amtszeit von höchstens sechs Jahren durch die Generalversammlung der Aktionäre bestellt werden. Die Generalversammlung darf sie jeder Zeit abberufen.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen. Bei Verhinderung wird er durch das älteste Verwaltungsratsmitglied ersetzt. Der erste Vorsitzende wird von der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre nach Gründung der Gesellschaft ernannt.

Auf Antrag des Vorsitzenden oder des ältesten Verwaltungsratsmitgliedes, wenn der Vorsitzende verhindert ist, kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Verwaltungsratsbeschlüsse können auch per Zirkularschreiben getroffen werden. Die Unterschriften der verschiedenen Verwaltungsratsmitglieder können auf mehreren Exemplaren des schriftlichen Verwaltungsratsbeschlusses getätigt werden.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann ebenfalls an jeder Verwaltungsratssitzung per Telefon- oder Videokonferenz oder ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, welche den Teilnehmern erlauben, sich gegenseitig zu hören.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen. Die ersten delegierten Verwaltungsratsmitglieder können von der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre nach Gründung der Gesellschaft ernannt werden.

Der Verwaltungsrat darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV.- Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernennt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V.- Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung findet statt an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am 3. Juni um 14.30 Uhr.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Titel VI.- Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent (10%) des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII.- Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden.

Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Zeichnung

Die dreihundertzehn (310) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

	Aktien
Die Gesellschaft INTERCORP S.A., vorbenannt, dreihundertzehn Aktien	310
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Alle vorgenannten Aktien wurden zu 25% eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Betrag von sibentausend-siebenhundertfünfzig Euro (EUR 7.750,-) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Die erste jährliche Generalversammlung findet in 2008 statt.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Frau Gabriele Schneider, Firmendirektorin, mit professioneller Anschrift in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, geboren am 31. Oktober 1966 in Birkenfeld / Nahe (Deutschland);

- Herr Pierre Schmit, Firmendirektor, mit professioneller Anschrift in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, geboren am 16. Februar 1964 in Luxemburg;

- Herr Lou Huby, Firmendirektor, mit professioneller Anschrift in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, geboren am 1. Juli 1937 in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

3.- Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES in Kurzform INTERCORP S.A., R.C.S. Luxemburg B 10.548, mit Sitz in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2012.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Der unterzeichnende Notar, der die französische und die deutsche Sprache versteht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch des Bevollmächtigten, die vorliegende Urkunde in französischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in

deutscher Sprache. Gemäß dem Wunsch desselben Bevollmächtigten und im Falle von Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, ist die französische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Schneider, P. Schmit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16161. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007099193/5770/289.

(07011873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Crystal Finanz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.891.

—
Extract of the circular resolutions taken by the Board of Managers

- The Company's registered office is transferred with effect on October 1st, 2006 at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

For true copy

—
Extraits des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gérance

- Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} octobre 2006, au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

Le 11 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

CRYSTAL FINANZ SARL

Signature / Signature

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2007099521/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

EPI Light S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 663.750,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 119.383.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099542/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

EPI Temple S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.032.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.131.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099552/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

EPI Q2 Münster SP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.980.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099557/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Hague Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.669.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-fourth day of July.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, (R.C.S. Luxembourg B 37.974),

here represented by M. Max Mayer, private employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on July, 20th, 2007.

Said proxy after having been initialed ne varietur by the proxy holder und the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles») which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability company will have the name HAGUE INVEST Sarl.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies, and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a Conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Follows the German translation of the preceding text:

Im Jahre zweitausendundsieben, den vierundzwanzigsten Juli.

Vor mir, Maître Paul Decker, Notar mit amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist Erschienen:

Die Aktiengesellschaft LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. mit Hauptgeschäftssitz in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste, (Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Nr. B 37.974),

hier vertreten durch Herr Max Mayer, Beamte, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht gegeben am 20. Juli 2007,

welche Vollmacht nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Diese erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar um Eintragung der Satzung Gesellschaft mit beschränkter Haftung:

Art. 1. Gegründet wird eine private Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die durch die für ein solches Rechtssubjekt geltenden Gesetze, insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Wirtschaftsunternehmen in geänderter Fassung (nachfolgend das «Gesetz»), sowie durch die Satzung (nachfolgend die «Satzung») geregelt wird (nachfolgend die «Gesellschaft»), wobei in Artikel 7, 10, 11 und 14 der Satzung die für eine Einpersonengesellschaft geltenden Ausnahmeregelungen aufgeführt sind.

Art. 2.

2.1. Zweck der Gesellschaft ist die Übernahme von Beteiligungen, Anteilen und Anteilsscheinen in Luxemburg oder im Ausland in jeder Form gleich welcher Art sowie die Verwaltung dieser Beteiligungen, Anteile und Anteilsscheine. Die Gesellschaft kann insbesondere durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder in sonstiger Weise Aktien, Anteile und andere

Kapitalbeteiligungen, Anleihen, Schuldtitel, Einlagenzertifikate und andere schuldrechtliche Wertpapiere und im allgemeineren Sinne alle Wertpapiere und Finanzinstrumente erwerben, die von einer Publikums- oder privaten Gesellschaft gleich welcher Art ausgegeben wurden.

2.2. Die Gesellschaft kann Mittel in jeder Form außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot aufnehmen. Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Wechsel, Anleihen und Schuldtitel sowie Schuldverschreibungen und/oder Anteilsbriefe emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wertpapieren, an ihre Tochtergesellschaften oder an Unternehmen ausleihen, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist, auch wenn diese Beteiligung nicht erheblich ist, oder an Gesellschaften, die direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft oder einer zur gleichen Gruppe wie die Gesellschaft gehörenden Konzerngesellschaft sind (nachfolgend die «verbundenen Unternehmen»). Sie kann des Weiteren Garantien gewähren und Sicherheiten zugunsten Dritter stellen, um deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer verbundenen Unternehmen zu besichern. Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür schaffen.

2.3. Die Gesellschaft kann des Weiteren in Erwerb und Management eines Portfolios von Patenten und/oder sonstigen geistigen Schutzrechten gleich welcher Art oder Herkunft investieren.

2.4. Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle Methoden und Instrumente für ihre Investitionen zum Zwecke des effizienten Managements derselben einsetzen, darunter auch Methoden und Instrumente, mit denen die Gesellschaft gegen Kredit-, Währungs-, Zins- und andere Risiken abgesichert werden kann.

2.5. Die Gesellschaft kann wirtschaftliche und/oder finanzielle Geschäfte im Zusammenhang mit direkten oder indirekten Anlagen in bewegliches Vermögen und Immobilien abschließen, einschließlich, jedoch nicht beschränkt auf Erwerb, Eigentum, Anmietung, Vermietung, Leasing, Verleih, Teilung, Abschöpfung, Rückforderung, Entwicklung, Umbau, Kultivierung, Erweiterung, Verkauf oder sonstige Veräußerung, hypothekarische Beleihung, Verpfändung oder Belastung in anderer Weise von beweglichem Eigentum oder Immobilien.

2.6. Die vorgenannte Beschreibung ist im weitesten Sinne zu verstehen und die vorstehende Aufzählung erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung trägt den Namen HAGUE INVEST Sarl

Art. 5. Der Hauptgeschäftssitz befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter mit Beratungen in der für Satzungsänderungen vorgesehenen Weise an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Die Adresse des Hauptgeschäftssitzes kann innerhalb der Stadt durch einfachen Beschluss des geschäftsführenden Vorstandsmitglieds oder, wenn es mehrere gibt, durch Entscheidung des Vorstands verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland haben.

Art. 6. Das Kapital wird auf Zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, unterteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit durch Entscheidung des Alleingeschafters oder durch Entscheidung der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit Artikel 14 dieser Satzung geändert werden.

Art. 8. Jeder Geschäftsanteil verleiht Anspruch auf einen Bruchteil des Unternehmensvermögens und der Gewinne der Gesellschaft in direktem Verhältnis zur Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

Art. 9. Gegenüber der Gesellschaft sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Geschäftsanteil zulässig ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft benennen.

Art. 10. Bei einem Alleingeschafter sind die von dem Alleingeschafter gehaltenen Geschäftsanteile der Gesellschaft ungehindert übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern können die von den einzelnen Gesellschaftern gehaltenen Geschäftsanteile durch Anwendung der Vorschriften von Artikel 189 des Gesetzes übertragen werden.

Art. 11. Die Gesellschaft darf nicht auf Grund von Tod, Aberkennung der bürgerlichen Ehrenrechte, Insolvenz oder Konkurs des Alleingeschafters oder eines der Gesellschafter aufgelöst werden.

Art. 12. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren geschäftsführenden Vorstandsmitgliedern geleitet, die keine Gesellschafter sein müssen.

Wurden mehrere geschäftsführende Vorstandsmitglieder bestellt, bilden sie den Vorstand («conseil de gérance»).

Die Vorstandsmitglieder können jederzeit mit oder ohne wichtigen Grund durch Gesellschafterbeschluss mit der Mehrheit der Stimmen abgelöst werden.

Im Außenverhältnis hat das geschäftsführende Vorstandsmitglied bzw. der Vorstand alle Befugnisse, im Namen der Gesellschaft in allen Fällen zu handeln und alle Handlungen und Tätigkeiten durchzuführen und zu genehmigen, die mit den Zielen der Gesellschaft übereinstimmen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich gesetzlich oder gemäß der vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, liegen in der Kompetenz des geschäftsführenden Vorstandsmitglieds oder, wenn es mehrere gibt, in der Kompetenz des Vorstands.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift ihres alleinigen geschäftsführenden Vorstandsmitglieds und, wenn es mehrere gibt, durch die einzelne Unterschrift eines der Vorstandsmitglieder gebunden.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand kann seine Befugnisse für bestimmte Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte unterdelegieren.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand bestimmt die Aufgaben sowie (ggf.) die Vergütung dieses Beauftragten, die Dauer der Vertretung und sonstige relevante Bedingungen dieser Beauftragung.

Der Vorstand kann aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählen. Kann der Vorsitzende nicht anwesend sein, wird sein Platz durch Wahl unter den in der Sitzung anwesenden Vorstandsmitgliedern besetzt.

Der Vorstand kann aus seinen Reihen einen Verwaltungsleiter wählen.

Die Sitzungen des Vorstands werden von einem der Vorstandsmitglieder einberufen.

Der Vorstand kann ohne Einladung rechtsgültig tagen, wenn alle Vorstandsmitglieder anwesend oder vertreten sind.

Ein Vorstandsmitglied kann bei einer Sitzung durch ein anderes Vorstandsmitglied vertreten sein.

Der Vorstand kann nur rechtsgültig tagen und Entscheidungen treffen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Stimmrechtsvollmachten vertreten ist und unter der Voraussetzung, dass mindestens zwei Vorstandsmitglieder physisch anwesend sind. Alle Entscheidungen des Vorstands werden durch einfache Mehrheit getroffen. Das Sitzungsprotokoll wird von allen bei der Sitzung anwesenden Vorstandsmitgliedern unterzeichnet.

Eines oder mehrere Vorstandsmitglieder können an einer Sitzung durch Konferenzschaltung oder ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, durch die alle diese an der Sitzung teilnehmenden Personen gleichzeitig miteinander kommunizieren können. Diese Teilnahme gilt als der physischen Anwesenheit in der Sitzung gleichwertig. Eine solche Entscheidung kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts niedergelegt werden, die von allen an der Sitzung beteiligten Personen unterzeichnet werden.

Der Vorstand kann Beschlüsse durch Rundschreiben fassen, in denen sie ihre Zustimmung schriftlich, per Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax, E-Mail oder andere ähnliche Kommunikationsmittel erklären. Die Gesamtheit dieser Rundschreiben bildet das Protokoll, das den Beschluss belegt. Solche Beschlüsse können in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts niedergelegt werden, die von allen an der Sitzung beteiligten Personen unterzeichnet wird.

Art. 13. Das geschäftsführende Vorstandsmitglied bzw. die Vorstandsmitglieder übernehmen kraft ihrer Position keine persönliche Haftung für eine Verpflichtung, die von ihm bzw. ihnen in Namen der Gesellschaft erklärt wurde.

Art. 14. Der Alleingesellschafter übernimmt alle der Generalversammlung übertragenen Befugnisse.

Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, kann sich jeder Gesellschafter ungeachtet der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile an gemeinsamen Entscheidungen beteiligen. Jeder Gesellschafter hat Stimmrechte im Verhältnis zu seiner Beteiligung. Gemeinsame Entscheidungen sind nur dann rechtsgültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern verabschiedet werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals halten.

Beschlüsse zur Änderung der Satzung der Gesellschaft können jedoch vorbehaltlich der Bestimmungen des Gesetzes nur von der Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft halten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jedes Jahres.

Art. 16. In jedem Geschäftsjahr wird zum 31. Dezember der Jahresabschluss der Gesellschaft aufgestellt und das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand erstellt eine Ergebnisrechnung mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die vorgenannte Ergebnisrechnung und Bilanz am Hauptgeschäftssitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 17. Die im Jahresabschluss angegebenen Bruttogewinne der Gesellschaft stellen nach Abzug allgemeiner Aufwendungen den Nettogewinn dar. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Nettogewinns der Gesellschaft wird in die gesetzliche Rücklage eingestellt, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des nominellen Stammkapitals der Gesellschaft beträgt.

Der Saldo des Reingewinns kann an den/die Gesellschafter entsprechend seiner/ihrer Kapitalbeteiligung an der Gesellschaft verteilt werden.

Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand ist bevollmächtigt, jederzeit unter folgenden Bedingungen Zwischendividenden zu beschließen und auszuschütten:

1. Das geschäftsführende Vorstandsmitglied oder, wenn es mehrere gibt, der Vorstand erstellt Zwischenbeschlüsse als Grundlage für die Ausschüttung von Zwischendividenden;

2. Aus diesen Zwischendividenden geht hervor, dass ausreichende Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei als vereinbart gilt, dass der Ausschüttungsbetrag die realisierten Gewinne zum Ende des letzten Geschäftsjahres, zuzüglich steuerlich vorgetragener Gewinne und ausschüttungsfähiger Reserven, jedoch abzüglich steuerlich vorgetragener Verluste und Beträge, die in Übereinstimmung mit dem Gesetz oder dieser Satzung in eine Rücklage eingestellt werden müssen, nicht übersteigen darf.

Art. 18. Bei Abwicklung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, gleich ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt, die von den Gesellschaftern bestellt und deren Befugnisse und Vergütung von den Gesellschaftern festgelegt werden.

Art. 19. Bei allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes Bezug genommen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2007.

Zeichnung - Zahlung

Die Geschäftsanteile wurden von der vorgenannten LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. gezeichnet, die Alleingesellschafter der Gesellschaft ist.

Die Geschäftsanteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Gesellschaft nun Zwölftausendfünfhundert euro (12.500,-EUR) zur Verfügung stehen, belegt durch den unterzeichneten Notar, der dies bestätigt.

Schätzung

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Lasten jeder Art, die von dem Zeichner auf Grund dieser Gründung zu tragen sind, werden auf ca. eintausendzweihundertfünfzig euro (1.250,- EUR) geschätzt.

Beschlüsse des alleingeschafters

1) Die Gesellschaft wird von einem einzigen geschäftsführenden Vorstandsmitglied geleitet: der vorgenannten LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Ihr Mandat ist auf unbestimmte Zeit erteilt und sie hat die Befugnis, die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu binden.

2) Die Adresse der Gesellschaft ist L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung, und bei Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung bindend.

Urkundlich dessen wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg an dem eingangs dieses Dokument angegebenen Datum errichtet.

Nachdem das Dokument den erschienenen Personen vorgelesen worden war, unterzeichneten sie gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007. Relation: LAC/2007/19809. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg-Eich, den 16. August 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007098831/206/322.

(070111709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 79.052.

Il résulte d'un procès-verbal du conseil des gérants de la Société en date du 2 août 2007 que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 1^{er} juin 2007, du L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007099517/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05273. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

R.E. TBO S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.341.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous que le contrat de domiciliation conclu entre la société R.E. TBO SA, ayant son siège à L-1330 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et Maître Roy Reding, domiciliataire, a été dénoncé à l'initiative de ce dernier avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 3 août 2007.

Pour extrait conforme

M^e R. Reding

Référence de publication: 2007099524/2891/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05428. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 59.528.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 16 août 2007.

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007099535/206/12.

(070112666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

EPI Q2 Option S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 322.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.974.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099558/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

CNG Lux Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 130.685.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seven day of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, public notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Carlos Manuel Novis de Talavera Guimaraes, Economist, born in Rio de Janeiro, Brazil, on April 18, 1957, residing at 1185 Park Avenue Apt. 15A, New York, NY 10128-1312, United States of America, duly represented by Ms Corinne Petit, Private Employee, whose business address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, USA, on May 23, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name CNG LUX INVESTMENTS (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) Interim accounts are established by at least one manager;
- (ii) These interim accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- (iii) The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders;
- (iv) The above decision is taken after the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder

(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, Mr Carlos Manuel Novis de Talavera Guimaraes, represented as stated hereabove, declares to subscribe for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each.

The shares have all been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at approximately EUR 2,000.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Stéphane Weyders, Independent auditor, born in Arlon, Belgium, on January 2, 1972, residing professionally at 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Mr Karel Heeren, chartered accountant, born in Genk, Belgium, on February 14, 1973, residing professionally at 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg; and

- Mr Steve van den Broek, Private Employee, born in Anvers, Belgium, on July 26, 1970, residing professionally at 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-septième jour du mois de juin, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Carlos Manuel Novis de Talavera Guimaraes, Economiste, né à Rio de Janeiro, Brésil, le 18 avril 1957, résidant à 1185 Park Avenue Apt. 15A, New York, NY 10128-1312, Etats-Unis d'Amérique, dûment représenté par Melle Corinne Petit, Employée Privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, USA, le 23 mai 2007.

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination CNG LUX INVESTMENTS (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5. La Société pourra racheter ses parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de son (leur) mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le (les) gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de tout gérant de la Société, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales de la Société qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant toute autre personne ou entité comme son mandataire par écrit que ce soit par courrier, télégramme, télex, télécopie ou par courrier électronique.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures

des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou le conseil de gérance prépare le bilan et le compte des pertes et profits ainsi qu'un inventaire donnant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, du commissaire aux comptes (s'il y en a un) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment sous réserve du respect des conditions suivantes:

- (i) Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant;
- (ii) Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;
- (iii) L'associé unique ou l'assemblée générale des associés sont seuls compétents pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- (iv) La décision susvisée n'est adoptée que dans la mesure où la Société s'est assurée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, M. Carlos Manuel Novis de Talavera Guimaraes, représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérée par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

100200

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.000.

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Stéphane Weyders, Réviseur d'entreprise, né à Arlon, Belgique, le 2 janvier 1972, résidant professionnellement à 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- M. Karel Heeren, Expert comptable, né à Genk, Belgique, le 14 février 1973, résidant professionnellement à 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg; et

- M. Steve van den Broek, Employé privé, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement à 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est fixé au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, LAC/2007/16156. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007099198/5770/410.

(070112047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

CCP II Dusseldorf S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.010.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.949.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099560/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06118. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

CCP II Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.956.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099561/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06116. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.130.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099562/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Real Espana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.228.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099565/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05325. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

CCP II Office 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.955.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 juillet 2007

Par résolutions prises en date du 16 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Ronald Seacombe de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat au 16 juillet 2007.

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Bruno Bagnouls, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099563/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06107. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070112109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

European Financial Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 70.009.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099564/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05329. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Corning Ventures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.318.980.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 130.453.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CORNING INTERNATIONAL CORPORATION, a US corporation duly incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (United States of America) with its executive office located at One Riverfront Plaza Corning, NY 14831, United States of America,

here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address at 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg by virtue of a power of attorney given on July 20th, 2007.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of CORNING VENTURES S.à.r.l., which registration at the Luxembourg Trade and Company Register is pending, with its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of June 15, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés (hereafter the «Company»).

II. Corning International Corporation, aforementioned, is the owner of (i) quotas with an aggregate par value of three million two hundred thousand Hungarian Forint (HUF 3,200,000) representing hundred percent (100%) of the share capital of CORNING HUNGARY DATA SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY (CORNING HUNGARY DATA SERVICES KORLÁTOLT FELELŐSÉGŰ TÁRSASÁG), a limited liability company duly organized and existing under the laws of Hungary and having its principal place of business at 1117 Budapest, Budafoki út 91-93, IP West Office Building, Hungary, registered under the Reg. No. 01-09-866071 by the Metropolitan Court as Trade Registry, (ii) eighty six thousand two hundred and forty four (86,244) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each and an aggregate par value of eighty six thousand two hundred and forty four Euro (EUR 86,244) representing approximately ninety-nine point five percent (99.5%) of the share capital of CORNING TREASURY SERVICES LIMITED with its registered office at Fitzwilton House, Dublin 2, Ireland and its business address at Citigroup Building - 3rd Floor, 1 North Wall Quay, Dublin 1, Ireland, and (iii) two hundred (200) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each and an aggregate par value of twenty thousand Euro (EUR 20,000) representing hundred percent (100%) of the share capital of CORNING B.V., a limited liability company organized under the laws of the Netherlands with its registered office at 1119 NE Schiphol-Rijk, the Netherlands, (together the «Contributed Shares»).

CORNING TREASURY SERVICES LIMITED, CORNING HUNGARY DATA SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY AND CORNING B.V. hereinafter are collectively referred as the «Contributed Companies».

The Company owns already four hundred fifty six (456) shares in CORNING TREASURY SERVICES LIMITED purchased from CORNING INTERNATIONAL CORPORATION, by means of a share sale and purchase agreement entered into by and between the Company and CORNING INTERNATIONAL CORPORATION on July 26, 2007.

III. The Company's share capital is currently set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000) represented by two thousand (2,000) Class A shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each and eighteen thousand (18,000) Class B shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each.

IV. The sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company's share capital to the extent of one billion three hundred and eighteen million nine hundred and sixty thousand US Dollar (USD 1,318,960,000) in order to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollar (USD 20,000) to one billion three hundred and eighteen million nine hundred and eighty thousand US Dollar (USD 1,318,980,000) by the issue of one billion one hundred and eighty seven million sixty four thousand (1,187,064,000) new Class A shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, and an aggregate par value of one billion one hundred and eighty seven million sixty four thousand US Dollar (USD 1,187,064,000), vested with the same rights and obligations as the existing Class A shares, together with a share premium of ten billion six hundred and eighty three million five hundred and seventy six thousand US Dollar (USD 10,683,576,000) and by the issue of one hundred and thirty one million eight hundred ninety six thousand (131,896,000) new Class B shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, and an aggregate par value of one hundred and thirty one million eight hundred ninety six thousand US Dollar (USD 131,896,000) vested with the same rights and obligations as the existing Class B shares, together with a share premium of one billion one hundred and eighty seven million sixty four thousand US Dollar (USD 1,187,064,000).

Second resolution

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder (the «Contributor», the «Subscriber») through its proxyholder declared to subscribe to all on billion one hundred and eighty seven million sixty four thousand (1,187,064,000) new Class A shares of one US Dollar (USD 1) each, together with a share premium of ten billion six hundred and eighty three million five hundred and seventy six thousand US Dollar (USD 10,683,576,000) and all one hundred and thirty one million eight hundred and ninety six thousand (131,896,000) new Class B shares of one US Dollar (USD 1) each, together with a share premium of one billion one hundred and eighty seven million sixty four thousand US Dollar (USD 1,187,064,000), issued by the Company and to fully pay them up in an amount of thirteen billion one hundred and eighty nine million six hundred thousand US Dollar (USD 13,189,600,000) by a contribution in kind consisting in the Contributed Shares.

Evaluation

The Contributed Shares are evaluated at thirteen billion one hundred and eighty nine million six hundred thousand US Dollar (USD 13,189,600,000), such value has been decided by the Contributor by way of a declaration of value, dated July 20, 2007, and accepted by the managers of the Company by way of resolutions of a board of managers, dated July 25, 2007, and by way of a valuation statement executed by all the managers of the Company.

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the transfer of the Contributed Shares and of their value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- copy of the Contribution Agreement between the Company and the Contributor as of July 26, 2007.
- a valuation letter of CORNING HUNGARY DATA SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY, and its subsidiaries issued by ERNST AND YOUNG LLP dated July 20, 2007;

- a valuation letter of CORNING TREASURY SERVICES LIMITED, issued by ERNST AND YOUNG LLP dated July 20, 2007;
 - a valuation letter of CORNING B.V and its subsidiaries, issued by ERNST AND YOUNG LLP dated July 20, 2007;
 - a declaration of value of the contribution executed by the directors of the Contributor;
 - a valuation statement executed by the managers of the Company;
 - a certificate of free transferability issued by CORNING HUNGARY DATA SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY;
 - a certificate of free transferability issued by CORNING TREASURY SERVICES LIMITED;
 - a certificate of free transferability issued by CORNING B.V;
- Said contribution agreement, copy of the valuation reports, certificates of free transferability, declaration of value and manager's valuation report shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the contribution

The Contributor, through its proxyholder, declared that:

- it is the sole beneficial owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable, or have been novated or the Company agrees to discharge these liabilities on the contributing company's behalf;
- the contribution of such Shares is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the Contributed Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Contribution tax payment exemption request

For the purpose of registration, the Contributor, through its proxyholder, declared that:

- the contribution in kind consisting of shares of three capital companies incorporated in the European Union, the Contributed Companies, to another company incorporated in the Grand-Duchy of Luxembourg, the Company;
- the Company owning already 0,5259 percent of the share capital of Corning Treasury Services Limited; and following the present extraordinary general meeting, the Company owns more than sixty-five percent (65%) of the share capital of the Contributed Companies.

Proof of such percentage has been given to the undersigned notary by a copy of the share sale and purchase agreement entered into by and between Corning International Corporation and the Company on July 26, 2007.

Consequently, the Contributor expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Third resolution

Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolved to amend paragraph 1 of Article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at one billion three hundred and eighteen million nine hundred and eighty thousand US Dollar (USD 1,318,980,000) divided into:

- one billion one hundred and eighty seven million and sixty six thousand shares (1,187,066,000) Class A shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up.
- one hundred and thirty one million nine hundred and fourteen thousand (131,914,000) Class B shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up.

A share premium amounting to ten billion six hundred and eighty three million five hundred and seventy six thousand US Dollar (USD 10,683,576,000) is attached to the Class A shares.

A share premium amounting to one billion one hundred and eighty seven million sixty four thousand US Dollar (USD 1,187,064,000) is attached to the Class B shares.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at seven thousand five hundred Euros (7,500 Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CORNING INTERNATIONAL CORPORATION, une société constituée et existante selon les lois du l'état du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) ayant son siège administratif au One Riverfront Plaza Corning, New York 14831, Etats-Unis d'Amérique

ici représentée par Régis Galibtto, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée en annexe aux présentes pour être enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme constaté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous la dénomination de CORNING VENTURES S.à.r.l. (la «Société»), en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dont le siège social est au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juin 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. CORNING INTERNATIONAL CORPORATION, précitée, est propriétaire de (i) parts sociales d'une valeur totale de trois millions deux cent mille Hungarian Forint (HUF 3,200,000) représentant cent pour cent (100%) du capital social de la société CORNING HUNGARY DATA SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY (CORNING HUNGARY DATA SERVICES KORLÁTOLT FELELŐSÉGŰ TÁRSASÁG), une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit de l'état de Hongrie, dont le principal établissement est au 1117 Budapest, Budafoki ut 91-93, IP West Office Building, Hongrie enregistrée sous le numéro 01-09-866071 auprès du Registre Municipal agissant en qualité de Registre du Commerce, (ii) de quatre-vingt-six mille deux cent quarante quatre (86.244) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et ensemble d'une valeur totale de quatre-vingt-six mille deux cent quarante quatre Euro (EUR 86.244) représentant approximativement quatre-vingt dix neuf et demi pour cent (99,5%) du capital social de la société CORNING TREASURY SERVICES LIMITED, dont le siège social est au Fitzwilton House, Dublin 2, Ireland et son principal établissement est établi au 3^{ème} étage du Citigroup Building, 1 North Wall Quay, Dublin 1, Ireland, et (iii) de deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100) chacune, et ensemble d'une valeur totale de vingt mille Euro (EUR 20.000) représentant cent pour cent (100%) du capital social de la société CORNING B.V., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois de l'état des Pays-Bas, dont le siège social est au 1119 NE Schiphol-Rijk, Pays-Bas (ensemble les «Parts Sociales Apportées»).

CORNING HUNGARY DATA SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY, CORNING TREASURY SERVICES LIMITED, CORNING B.V. sont ci-après appelée ensemble les «Sociétés Apportées».

La Société possède quatre cent cinquante six (456) parts sociales de CORNING TREASURY SERVICES LIMITED, acquises de CORNING INTERNATIONAL CORPORATION, aux termes d'un acte de vente conclu entre la Société et CORNING INTERNATIONAL CORPORATION en date du 26 juillet 2007.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille Dollar Américain (USD 20.000) représenté par deux mille (2.000) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et par dix-huit mille (18.000) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un milliard trois cent dix-huit millions neuf cent soixante mille US Dollar (USD 1.318.960.000) pour le porter de son montant actuel de vingt-mille US Dollar (USD 20.000) à un milliard trois cent dix-huit millions neuf cent quatre mille US Dollar (USD 1.318.980.000) par la création et l'émission d'un milliard cent quatre-vingt-sept millions soixante-quatre mille (1.187.064.000) nouvelles parts sociales de catégorie A d'un montant nominal d'un US dollar (USD 1) chacune représentant une valeur totale d'un milliard cent quatre-vingt-sept millions soixante-quatre mille US Dollar (USD 1.187.064.000), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie A existantes, avec une prime d'émission de dix milliards six cent quatre-vingt-trois millions cinq cent soixante-seize mille US Dollar (USD 10.683.576.000) et par l'émission de cent trente et un millions huit cent quatre-vingt-seize mille (131.896.000) nouvelles parts sociales de catégorie B d'un montant nominal d'un US dollar (USD 1) chacune représentant d'une valeur totale de cent trente et un millions huit cent quatre-vingt-seize mille US Dollar (USD 131.896.000), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégorie B existantes, avec une prime d'émission d'un milliard cent quatre-vingt-sept millions soixante-quatre mille US Dollar (USD 1.187.064.000).

Deuxième résolution

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique (l'«Apporteur», le «Souscripteur»), par son mandataire, a déclaré souscrire aux un milliard cent quatre-vingt-sept millions soixante-quatre mille (1.187.064.000) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur d'un US Dollar (USD 1) chacune, ainsi que la prime d'émission s'élevant à dix milliards six cent quatre-vingt-trois millions cinq cent soixante-seize mille US Dollar (USD 10.683.576.000) et aux cent trente et un millions huit cent quatre-vingt-seize mille (131.896.000) nouvelles parts sociales de catégorie B, d'une valeur d'un US Dollar (USD 1) chacune, ainsi que la prime d'émission s'élevant à un milliard cent quatre-vingt-sept millions soixante-quatre mille US Dollar (USD 1.187.064.000), émises par la Société, et les libérer intégralement pour un montant de treize milliards cent quatre-vingt-neuf millions six cent mille US Dollar (USD 13.189.600.000) par apport en nature des Parts Sociales Apportées.

Evaluation

Les Parts Sociales Apportées sont évaluées à treize milliards cent quatre-vingt-neuf millions six cent mille US Dollar (USD 13.189.600.000), cette valeur a été décidée par l'Apporteur, par la voie d'une déclaration de valeur, datée du 20 juillet 2007, et acceptée par les gérants de la Société, par la voie d'un conseil de gérance tenu le 25 juillet 2007 et d'une certification de valeur signée par tous les gérants de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve du transfert des Parts Sociales Apportées et de leur valeur a été donnée au notaire par les documents suivants:

- Un contrat d'apport entre l'Apporteur et la Société;
- Une lettre d'évaluation de CORNING HUNGARY DATA SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY émis par ERNST & YOUNG LLP, en date du 20 juillet 2007;
- Une lettre d'évaluation de CORNING TREASURY SERVICES LIMITED, émis par ERNST & YOUNG LLP, en date du 20 juillet 2007;
- Une lettre d'évaluation de CORNING B.V. et de ses filiales, émis par ERNST & YOUNG LLP, en date du 20 juillet 2007;
- Une déclaration de la valeur de l'apport signée par les administrateurs de l'Apporteur;
- Une certification de valeur signée par les gérants de la Société.
- Un certificat de libre transmissibilité émis par CORNING HUNGARY DATA SERVICES LIMITED LIABILITY COMPANY;
- Un certificat de libre transmissibilité émis par CORNING TREASURY SERVICES LIMITED;
- Un certificat de libre transmissibilité émis par CORNING B.V.

Lesdits contrat d'apport, copie des lettres d'évaluation, certificats de libre transmissibilité, déclaration de valeur et certification de valeur demeureront attachés au présent acte.

Effectivité de l'apport

L'Apporteur, à travers son mandataire, déclare que:

- Il est le seul détenteur des Parts Sociales Apportées, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables, ou ayant fait l'objet d'une novation ou la Société accepte de prendre en charge ces passifs pour le compte de la société apporteuse;
- L'apport de telles actions est effectif aujourd'hui sans restriction, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire;
- Toutes les formalités restantes sont en cours dans les pays respectifs des Parts Sociales Contribuées, dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

Requête d'exemption de la taxe sur l'apport

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur à travers son mandataire, déclare que:

- l'apport en nature consiste en parts sociales de trois sociétés de capital constituées au sein de l'Union Européenne, les Sociétés Apportées, à une autre société constituée au Grand Duché du Luxembourg, la Société;
- la Société détient déjà 0,5259 pour cent du capital social des Sociétés Apportées; et suivant la présente assemblée générale extraordinaire, la Société détient plus de soixante-cinq pour-cent du capital social des Sociétés Apportées;

Preuve d'un tel pourcentage a été donnée au notaire soussigné par une copie de l'acte de vente conclu entre CORNING INTERNATIONAL CORPORATION et la Société en date du 26 juillet 2007.

Par conséquent, le souscripteur formule expressément une requête d'exemption du droit d'apport sur la base de l'article 4.2 de la loi Luxembourgeoise du 29 décembre 1971, prévoyant l'exonération du droit d'apport dans un tel cas.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus; l'Associé Unique a décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un milliard trois cent dix-huit millions neuf cent quatre mille US Dollar (USD 1.318.980.000) réparti comme suit:

- un milliard cent quatre vingt-sept millions soixante six mille (1.187.066.000) parts sociales de catégorie A d'un montant nominal d'un US dollar (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- cent trente et un millions neuf cent quatorze mille (131.914.000) parts sociales de catégorie B d'un montant nominal d'un US dollar (USD1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Une prime d'émission d'un montant de dix milliards six cent quatre-vingt-trois millions cinq cent soixante-seize mille US Dollar (USD 10.683.576.000) est attachée aux parts sociales de catégorie A.

Une prime d'émission d'un montant d'un milliard cent quatre-vingt-sept millions soixante-quatre mille US Dollar (USD 1.187.064.000) est attachée aux parts sociales de catégorie B.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille cinq cents euros (7.500 euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et année qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20544. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007099111/211/271.

(070112153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Dhamma Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.657.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société ZYLA L.L.C., société anonyme de droit américain, établie et ayant son siège social à 3919 Normal Street #301, San Diego, CA 92103 (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de DHAMMA REAL ESTATE INVESTMENTS S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'acquisition de participations, d'intérêts et de parts sociales sous toutes les formes, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que la gestion de ces participations, intérêts et parts sociales. La Société pourra notamment acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes valeurs, actions ou autres instruments de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments obligataires, et plus généralement tous titres ou instruments financiers émis par toutes entités publiques ou privées généralement quelconques.

La Société pourra acquérir, louer ou faire développer tous biens immobiliers, que ce soit au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra opérer toutes transactions commerciales ou financières. Elle pourra rendre tous services aux sociétés du groupe ou à des sociétés filiales détenues directement ou indirectement, et notamment conseiller et prêter son concours en toutes choses à toutes sociétés filiales détenues directement ou indirectement.

La Société pourra emprunter sous toutes les formes, excepté par voie d'offre publique. Elle pourra émettre, par voie de placement privé uniquement, tous billets, obligations et instruments obligataires et tous types de titres obligataires et/ou valeurs. La Société pourra prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées ou à toutes autres personnes morales ou physiques, y compris le produit de tous emprunts et/ou de toute émission de titres obligataires. Elle pourra également donner des garanties et accorder des cautions en faveur de tiers aux fins de garantir ses obligations propres ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou autres personnes physiques ou morales. La Société pourra également nantir, transférer, grever ou autrement créer des cautions sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra de manière générale utiliser toutes techniques et tous instruments liés à ses investissements dans un but de gestion efficace, y compris toutes techniques et tous instruments destinés à couvrir la Société contre tous risques de crédit, de change, de taux d'intérêts et autres.

La Société pourra faire toutes opérations commerciales et/ou financières relatives à des investissements directs ou indirects dans des biens mobiliers ou immobiliers.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société ZYLA L.L.C., prédésignée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de Trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

100211

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cent cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
 - a) Monsieur Philippe Esposito, avocat, né à Pau (France), le 7 novembre 1966, demeurant à E-28043 Madrid, avenida Papa Negro, 129 (Espagne);
 - b) Monsieur Christophe Antinori, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;
 - c) Monsieur Xavier Fabry, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
3. A été nommé commissaire aux comptes de la Société:
Monsieur Guillaume Bernard, expert-comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant à F-57070 Metz, 79, rue du Général Metman (France).
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.
5. L'adresse de la Société est établie à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article douze des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Philippe Esposito, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

Dont acte, passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 juillet 2007, Relation GRE/2007/3381. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 août 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007098860/231/229.

(070111627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

Almeris Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 90.016.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007099569/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05320. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Cox & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 130.618.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., société anonyme holding, avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias,

représentée par le président de son conseil d'administration, à savoir Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle constitue par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COX & CO S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion et la promotion de son patrimoine immobilier. Elle pourra, à titre habituel, acheter des biens immobiliers ou des parts de sociétés immobilières en vue de les revendre.

La société pourra aussi effectuer des prestations dans le domaine de travaux administratifs et de bureau.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout

temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., prénommée, déclare souscrire à toutes les trente et une (31) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Maître Alain Lorang, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 31 mars 1959, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

b) Maître Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, avocat à la Cour, née à Laxou (France), le 17 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

c) Monsieur Richard Hawel, agent immobilier, né à St. Héliier (Royaume-Uni), le 14 août 1964, demeurant à L-1258 Luxembourg, 28, rue Jean-Pierre Brasseur.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 112.881.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

3.- Le siège social est établi à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lorang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, LAC / 2007 / 20768. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007098257/227/218.

(070110928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Trizec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.711.

In the year two thousand seven, on the twenty-ninth day of June.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Juliette Mayer, «avocat à la Cour», residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, acting as attorney of the company TRIZEC S.à r.l. société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 112.711 (the «Company»), pursuant to a decision taken by the board of managers of the Company on June 28, 2007.

A copy of the minutes of the said board meeting, having been signed *in varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name TRIZEC S.à r.l. by a deed of the notary Maître Thomas (known as Tom) Metzler, dated December 13, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 516 dated March 10, 2006.

II. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) corporate units a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each.

III. That pursuant to article 5 (fourth paragraph) of the articles of association of the Company, the authorised capital is fixed at ten million euros (EUR 10,000,000.-) to be divided into one hundred thousand (100,000) corporate units with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each and that pursuant to the same article 5 (third paragraph), the board of managers of the Company has been authorised to increase the issued corporate capital of the Company, such article of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

IV. During its meeting dated 28 June 2007, the board of managers of the Company decided to proceed in cash to the increase of the corporate capital of the Company for an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to twenty five thousand euros (EUR 25,000.-) by the issuance of five hundred (500) new corporate units, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

V. The said board of managers acknowledged and acted that:

- one hundred thirty-seven (137) newly issued corporate units have been subscribed and fully paid by Mr. Khodakhast Alizadeh Ghenavat, born in Behbelan (Iran) on 23 December 1945, residing at Al Salmiya, Block 11, 1214 Hamood al Nacir Street, Kuwait City (Kuwait), by a contribution in cash;

- one hundred thirty-seven (137) newly issued corporate units have been subscribed and fully paid by the company TACHLES HOLDINGS LIMITED, with registered office at P.O. Box 641, 1 Seaton Place, St Helier, JE4 8YJ Jersey and registered in the register of Jersey under number 39.988, by a contribution in cash;

- one hundred twenty (120) newly issued corporate units have been subscribed and fully paid by Mrs. Annabel Schild, born in London (United Kingdom) on 3 December 1964, residing at 8, Rosetti House, 59 Ordnance Hill, NW8 6QF London (United Kingdom), by a contribution in cash;

- five (5) newly issued corporate units have been subscribed and fully paid by Mr. John Iglehart, born in Lancaster (USA) on 1 June 1947, residing at 16, rue Bellot, 1211 Geneva (Switzerland), by a contribution in cash;

- one (1) newly issued corporate unit has been subscribed and fully paid by Mr. Mr. Khodakhast Alizadeh Ghenavat and TACHLES HOLDINGS LIMITED by a contribution in cash;

- and one hundred (100) newly issued corporate units have been subscribed and fully paid by the ST MARGARETS TRUSTEES LTD as trustees of THE MARLBOROUGH EXEMPT TRUST, with registered office at Fourways House, 21 Nelson Rd, Whitton (United Kingdom) and registered in the register of England under number 3654453, by a contribution in cash.

VI. As a consequence of such increase of the amount of the corporate capital, the board of managers of the Company decided to amend article 5 paragraphs 1 to 4 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital of the Company is set at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1,000) corporate units with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The subscribed corporate capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

The subscribed corporate capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at ten million Euro (EUR 10,000,000.-) to be divided into four hundred thousand (400,000) corporate units with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each.»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Juliette Mayer, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, agissant en sa qualité de mandataire de la société à responsabilité limitée TRIZEC S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 112.711 (la «Société») en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de la Société en date du 28 juin 2007.

Une copie de la minute de la prédite décision, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, es qualités qu'elle agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de TRIZEC S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Maître Thomas (dit Tom) Metzler, le 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 516 du 10 mars 2006.

II. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représentés par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.-) chacune;

III. En vertu de l'article 5 (4^e paragraphe) des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000.-) divisé en cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune et qu'en vertu du même article 5 (3^e paragraphe), le conseil de gérance de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

IV. Lors de sa réunion en date du 28 juin 2007, le conseil de gérance de la Société, a décidé de réaliser une augmentation du capital social de la Société en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) afin de porter le capital social fixé actuellement au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) au montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

V. Le prédit conseil de gérance a pris acte que.

- cent trente-sept (137) nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement payées par Monsieur Khodakhast Alizadeh Ghenavat, né à Behbelan (Iran) le 23 décembre 1945, demeurant à Al Salmiya, Block 11, 1214 Hamood al Nacir Street, Kuwait City (Koweït), par une contribution en numéraire;

- cent trente-sept (137) nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement payées par la société TACHLES HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à P.O. Box 641, 1 Seaton Place, St Helier, JE4 8YJ Jersey et immatriculé auprès du registre de Jersey sous le numéro 39.988, par une contribution en numéraire;

- cent vingt (120) nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement payées par Madame Annabel Schild, née à Londres (Royaume Uni) le 3 décembre 1964, demeurant à 8, Rosetti House, 59 Ordnance Hill, NW8 6QF Londres (Royaume Uni), par une contribution en numéraire;

- cinq (5) nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement payées par Monsieur John Iglehart, né à Lancaster (USA) le 1^{er} juin 1947, demeurant à 16, rue Bellot, 1211 Geneva (Suisse), par une contribution en numéraire;

- une (1) nouvelle part sociale a été souscrite et entièrement payée par Monsieur Khodakhast Alizadeh Ghenavat et TACHLES HOLDINGS LIMITED par une contribution en numéraire;

- et cent (100) nouvelles parts sociales ont été souscrites et entièrement payées par ST MARGARETS TRUSTEES LTD agissant en qualité de trustees de THE MARLBOROUGH EXEMPT TRUST, ayant son siège social à Fourways House, 21 Nelson Rd, Whitton (Royaume-Uni) et immatriculé auprès du registre d'Angleterre sous le numéro 3654453, par une contribution en numéraire.

VI.I. Suite à l'augmentation du montant du capital social de la Société, le conseil de gérance a décidé de modifier l'article 5 (paragraphe 1^{er} à 4) des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'associé unique ou par une résolution des associés, selon le cas.

Le capital peut en outre être augmenté par décision du (des) gérant(s) comme il suit.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Mayer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, LAC/2007/15719. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007102263/220/138.

(070115568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2007.

Kellogg Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 75.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.520.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique du 20 juillet 2007 que:

- Monsieur Tom Reynolds, né à Co. Roscommon, Irlande, le 20 janvier 1970, ayant pour adresse professionnelle: The Kellogg Building, Lakeshore Drive, Air Business Park, Swords, Co. Dublin, Irlande,

a été nommé gérant de la Société, avec effet au 19 juillet 2007, en remplacement de Madame Orla Margaret Muldoon, ayant pour adresse professionnelle: The Kellogg Building, Lakeshore Drive, Air Business Park, Swords, Co. Dublin, Irlande, née à Lu/Louth, Irlande, le 16 septembre 1969, démissionnaire.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007101625/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Kellogg Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.832.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique du 20 juillet 2007 que:

- Monsieur Tom Reynolds, né à Co. Roscommon, Irlande, le 20 janvier 1970, ayant pour adresse professionnelle: The Kellogg Building, Lakeshore Drive, Air Business Park, Swords, Co. Dublin, Irlande,

a été nommé gérant de la Société, avec effet au 19 juillet 2007, en remplacement de Madame Orla Margaret Muldoon, ayant pour adresse professionnelle: The Kellogg Building, Lakeshore Drive, Air Business Park, Swords, Co. Dublin, Irlande, née à Lu/Louth, Irlande, le 16 septembre 1969, démissionnaire.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007101624/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Kellogg Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 120.504.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique du 20 juillet 2007 que:

- Monsieur Tom Reynolds, né à Co. Roscommon, Irlande, le 20 janvier 1970, ayant pour adresse professionnelle: The Kellogg Building, Lakeshore Drive, Air Business Park, Swords, Co. Dublin, Irlande,

a été nommé gérant de la Société, avec effet au 19 juillet 2007, en remplacement de Madame Orla Margaret Muldoon, ayant pour adresse professionnelle: The Kellogg Building, Lakeshore Drive, Air Business Park, Swords, Co. Dublin, Irlande, née à Lu/Louth, Irlande, le 16 septembre 1969, démissionnaire.

Le mandat du nouveau gérant est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007101623/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Conship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.143.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2007

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke, Jozef Adriaens, Gary Walker et la société NOVOLUX S.A. sont renommés administrateurs.

Madame Nicole Baeyens, est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007101563/1380/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05717. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Oxo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.952.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 1^{er} juin 2007 que:

* Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née le 14 janvier 1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg,

- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18 septembre 1963 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg,

- Monsieur Eric Prouhet administrateur de sociétés, né le 5 septembre 1949 à Avesnes sur Helpe (France), demeurant à 4, Chemin des Eglantines à F-69580 Sathonay Village

* A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

- MONTBRUN REVISION SàRL, RCS Luxembourg B 67.501, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire à L-2013 Luxembourg,

* Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007101621/677/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Financière Tag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 79.067.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de la société sus-mentionnée devrait se lire ainsi:

25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101551/799/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Cirio Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 80.175.

Par résolution circulaire datée du 1^{er} août 2007, les commissaires extraordinaires de la société CIRIO HOLDING LUXEMBOURG S.A. ont décidé de nommer FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2007, avec effet au 17 octobre 2006

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007101632/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05943. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

CEP II Top Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.018.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 25 juillet 2007

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 25 juillet 2007 que:

* que l'assemblée a accepté la démission de:

- M. John F. Harris, né le 29 avril 1960 à Washington D.C., Etats-Unis, et de

- M. William Conway, né le 27 août 1949 à Massachusetts, Etats-Unis,

de leurs fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 25 juillet 2007.

* que l'assemblée a nommé CEP II LIMITED avec adresse à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman NY1-9001, Iles Caïmans, comme nouveau membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 25 juillet 2007 et pour une

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

CEP II TOP LUXCO S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007101629/5480/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Friday One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 125.637.

In the year two thousand and seven, on the tenth of May

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AIF VI EURO HOLDINGS, L.P., an Exempted Limited Partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands on 18 January 2006, and having its registered office at C/O WALKER HOUSE, Mary Street, P.O. Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Mr. Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on May, 10th 2007, in New York (USA).

Said proxy, after having been signed *in variatur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of FRIDAY ONE S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 125637, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 March 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Amendment of article 11 of the articles of association of the Company.
2. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company.

First resolution

The sole shareholder resolved to amend article 11 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 11.** The Company is managed by a maximum of two Class A managers and a maximum of two Class B managers, who need not to be shareholders, the majority of whom shall be resident in Luxembourg. The managers shall be appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, who set the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signature of one A manager and one B manager and (ii) by the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.»

Second resolution

Further, the sole shareholder resolved to amend article 12 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

« **Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting, with the consent of at least one Class A manager and one Class B manager. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AIF VI EURO HOLDINGS, L.P., un Limited Partnership constitué selon les lois des Iles Cayman, enregistré auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, avec siège social à C/O WALKER HOUSE, Mary Street, P.O.Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, Ici représentée par M. Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée en date du 10 mai 2007, à New York (EU).

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de FRIDAY ONE S.à r.l., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro125637, constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en date du 12 mars 2007, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

Laquelle comparante, représentant tout le capital social, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de l'agenda qui suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 11 des statuts de la Société.
2. Modification de l'article 12 des statuts de la Société.

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 11 des statuts de la société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 11.** La Société est gérée et administrée par deux gérants de classe A au plus et deux gérants de classe B au plus, associés ou non associés, la majorité des gérants devant être des résidents luxembourgeois. Les gérants sont nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B et (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Deuxième résolution

Ensuite, l'associé unique a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, à condition de recevoir l'agrément d'au moins un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Opitz, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 16 mai 2007, REM/2007/1076. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007099632/5770/147.

(070112928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2007.

Miam Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 346A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.522.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099618/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05639. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2007.

Teekay Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 100.277.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n ° 48412, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007101531/211/11.

(070114807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

SISA, Site Industriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 119.590.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n ° 47582, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007101538/211/11.

(070114708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.

Associés du Progrès S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 96.300.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n ° 48281 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007101530/211/11.

(070114809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2007.
